**REGLEMENT DU CONCOURS**

**« OSEZ ENTREPRENDRE DANS LE NORD DE LA SEINE-ET-MARNE »**

**Article 1 : Objet**

L’association Initiative Nord Seine-et-Marne organise un concours intitulé « Osez entreprendre dans le nord de la Seine-et-Marne qui se déroulera du 15/03/2025 au 15/04/2025.

Ce concours a donc vocation à :

* Soutenir et promouvoir l’esprit entrepreneurial local
* Développer le sentiment d’appartenance au territoire
* Identifier et soutenir des entrepreneurs financés pour la création, la reprise et le développement de leur entreprise

**Article 2 : Conditions de participation – Critères d’éligibilité des candidats**

Le concours est ouvert à tous les lauréats qui ont décaissé leur prêt d’honneur Initiative nord Seine-et-Marne entre le 01/01/2023 et le 31/12/2024.

Les candidats doivent s’inscrire avant le 15/04/2025 à 23 :59 en complétant le dossier de candidature disponible sur notre site internet <https://www.initiative-nord77.fr/appel-a-candidature-concours-osez-entreprendre-dans-le-nord-de-la-seine-et-marne.html> et en l’envoyant par mail à [contact@intiative-nord77.fr](mailto:contact@intiative-nord77.fr)

**Article 3 : Modalités du concours**

Le dossier de candidature comprend :

* Une fiche de motivation permettant au jury d’analyser le profil du porteur
* Une fiche de présentation de son activité

Le jury retiendra comme critères principaux :

* L’impact sur le territoire
* L’innovation et l’originalité de l’activité
* La faisabilité et la viabilité
* La clarté de la présentation
* L’engagement et la motivation
* L’évolution de l’entreprise depuis son origine
* Le potentiel de développement

**Article 4 : Jury et délibération**

Le jury sera composé à la discrétion d’Initiative Nord Seine-et-Marne

Les décisions du jury seront finales et incontestables.

**Article 5 : Récompenses**

A travers ce concours, Initiative Nord Seine-et-Marne s’attache à récompenser un candidat par Communauté d’Agglomération et Communauté de Commune de son territoire (CA Roissy Pays de France, CA Paris – Vallée de la Marne, CA Marne-et-Gondoire, CA Coulommiers Pays de Brie, CA Val d’Europe Agglomération, CA Pays de Meaux, CC des Deux Morin, CC Plaines et Monts de France, CC Pays de l’Ourcq).

10 prix de 1500 euros sont en jeu.

Les Lauréats recevront une aide de 1.500€ ainsi qu’un accompagnement auprès d’un de nos partenaires (accompagnement commercial, digital).

Le jury se réserve le droit de modifier unilatéralement les modalités d’attribution des récompenses sans que cela fasse l’objet de contestation possible

Les résultats seront annoncés le 6 juin 2025 lors de notre Assemblée Générale.

**Article 6 : Responsabilité des organisateurs**

Initiative Nord Seine-et-Marne s’engage à faire un bon usage des coordonnées de tous les candidats qui leur seront communiquées.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et liberté » du 06 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée, chaque candidat a un droit d’accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

**Article 7 : Responsabilité des candidats**

Dans le cadre du présent concours, chaque candidat accepte d’être sollicité par Initiative Nord Seine-et-Marne ou par les médias pour présenter leur activité.

Les candidats acceptent que leur image soit utilisée dans le cadre de la couverture de cet évènement.

Tout candidat qui se verrait être lauréat d’un prix attribué par le jury, s’engage à être présent le jour de la remise de prix sous peine d’annulation de la récompense.

**Article 8 : Litiges**

Initiative Nord Seine-et-Marne se décharge de toute responsabilité concernant le vol ou perte de dossier d’inscription lors de leur dépôt. Il appartient à chaque candidat de s’assurer du bon acheminement de son dossier d’inscription lors de son envoi par mail à [contact@initiative-nord77.fr](mailto:contact@initiative-nord77.fr)

**Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement. L’association Initiative Nord Seine et Marne se réserve le droit de modifier ce règlement en cas de nécessité.

**Article 10 : Contact**

Pour toute question, veuillez nous contacter à [contact@initiative-nord77.fr](mailto:contact@initiative-nord77.fr) ou au 01.64.33.55.11.